THÉMATIQUE 1 : COMPÉTITIVITÉ ET INNOVATION

Programme 1.1 – Recherche clinique

Le programme s'adresse aux chercheurs en émergence[1] dans le domaine de l'adaptation-réadaptation qui développeront des projets en collaboration avec des chercheurs établis.

L'objectif de ce programme est de soutenir des initiatives de recherche, regroupant des chercheurs et des cliniciens du Québec, du Canada ou d'ailleurs, afin de leur permettre d'être plus compétitifs et de favoriser leur succès aux concours nationaux réguliers. Réalisés dans le cadre d'une approche de type « preuve de concept », les projets de recherche doivent permettre l'obtention de données préliminaires sur le développement d'outils de mesure, d'approches cliniques et de guides de pratique en adaptation- réadaptation. Ils doivent être clairement associés à une soumission prochaine à un concours régulier d'un organisme subventionnaire.

Objectifs spécifiques :

Le soutien de chercheurs en émergence et/ou la création et le renforcement de réseautage permettant de produire des données préliminaires en vue d'une demande de subvention auprès d'un organisme subventionnaire reconnu afin :

1. D'identifier les mécanismes sous-jacents menant au développement d'outils et d'approches de mesures d'interventions thérapeutiques en réadaptation;

2. Développer ou valider des outils de mesure, des approches cliniques et des guides de pratique qui ont un potentiel d'utilisation en adaptation-réadaptation ;

3. Contribuer, par la convergence de méthodologies multidisciplinaires, à un élargissement des connaissances des problèmes des clientèles-cibles.

Critères d'admissibilité

1. Le projet présenté est une nouvelle initiative qui s'articule autour du programme de recherche du demandeur ;
2. Le projet fait appel à un réseautage (multidisciplinarité ; réseautage intra et inter regroupement stratégique) ;
3. L'équipe de recherche compte au moins un chercheur régulier (selon la définition de la Charte du REPAR) ;
4. Le demandeur principal (chercheur en émergence) n'a pas obtenu de subvention pour le programme 1.1 ou autre concours du REPAR à titre de

[1] Un chercheur peut obtenir le statut "en émergence" si le doctorat a été obtenu dans les trois (3) années précédant la date de sa demande d'adhésion ou dans les trois (3) années suivant la fin de la formation pour ceux qui réalisent un postdoctorat. Ce statut est applicable pendant deux (2) ans.

chercheur principal (à l'exception d'une initiative particulière de son Réseau Stratégique, une bourse d'étudiant d'été ou de post-doc) dans les années antérieures et n'a pas obtenu de bourse ou subvention nominative d'un organisme reconnu (CRSNG, CRSH, FQRNT, FQRSC, FRQS, IRSC, etc.).

5. Le demandeur principal (chercheur en émergence) a démontré qu'il a le support financier de son centre de recherche, de son département universitaire ou de toute autre entité pour défrayer une partie du projet de recherche (ex : 5,000$/25,000$) soit 20% du financement de son projet de recherche. Le montant maximal accordé par le Réseau sera de 20,000$.

Critères d'évaluation :

1. Originalité et pertinence du projet en regard des objectifs du programme ;
2. Qualité de la méthodologie proposée (selon les critères d'évaluation du FRQS) ;
3. Faisabilité du projet vu le montant, l'échéancier et la durée du financement alloués ;
4. Description des mécanismes de transfert/mobilisation des résultats de la recherche ;
5. Qualité du réseautage :

   Démonstration que l'équipe de recherche permet, de par la complémentarité des disciplines et des approches méthodologiques des chercheurs, la convergence de travaux multidisciplinaires ;

   Démonstration de la collaboration entre les membres de l'équipe, notamment par l'établissement de nouveaux liens entre différents chercheurs d'un même RS ou entre ceux de différents RS ;
6. Démonstration que l'étude favorisera l'obtention de subventions ultérieures de recherche auprès d'organismes de financement nationaux ou internationaux lors de concours réguliers incluant l'identification de l'organisme subventionnaire, du concours et de la date de tombée pour la demande ultérieure et présentation d'un échéancier pour la soumission ;
7. Justification du chevauchement budgétaire ou démonstration de l'absence de chevauchement et de support financier du milieu d'accueil du chercheur en émergence.

Le critère de collaboration signifie qu'une explication succincte doit être donnée sur l'affiliation de chaque membre chercheur, étudiant et clinicien quant à leur contribution à la réalisation du projet.

Il est aussi indiqué de s'assurer que l'équipe de chercheurs couvre toutes les expertises requises (disciplines et méthodologies) pour la réalisation d'un projet (ex : expertise clinique pertinente en regard de la clientèle-cible ou bien une

expertise en méthodologie pertinente pour une étude de validation d'outils de mesures).

Les demandeurs devront démontrer la contribution et la complémentarité de chacun des milieux de recherche. Pour un auteur de la demande qui appartient à deux centres de recherche, seul son centre d'attache principal sera considéré.

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via le site web du REPAR en complétant la feuille d'inscription du programme et en joignant une description du projet **d'au plus 6 pages**, une ventilation du budget, les CV abrégés de tous les membres de l'équipe et les références bibliographiques.

Une subvention obtenue sera accompagnée d'un suivi du regroupement stratégique principal d'attache du chercheur en émergence afin de s'assurer du respect de l'échéancier du projet et des effets levier.

Rapports scientifique et financier : La durée du projet est de 18 mois, un rapport scientifique et un rapport financier devront être déposés au plus tard 18 mois après l'avis de financement du REPAR à un compte de recherche au nom de l'auteur principal de la demande. Ces rapports devront être rédigés à l'aide d'un formulaire spécifique disponible sur le site Web du REPAR. **Aucun nouveau fonds ne sera accordé à un chercheur ou à une équipe dont fait partie un chercheur n'ayant pas remis un rapport scientifique antérieur.**

Le financement maximal du projet soumis est de 25,000 $ dont 20,000 $ alloué par le REPAR et 5,000 $ du milieu d'accueil du demandeur.